Bienvenue dans votre FIBENligne

Retrouvez dans votre FIBENligne, toutes les nouveautés FIBEN et l'ensemble des services que la Banque de France met à votre disposition pour vous aider dans votre maîtrise du risque financier et être ainsi au plus près de vos préoccupations.

Les produits

Le Suividirect Fiben : un suivi individualisé de votre clientèle

Le Suividirect Fiben vous permet de recevoir en continu les données stratégiques d'une sélection d'entreprises et de dirigeants via des modules de suivi individuels et/ou des modules groupés.

Vous bénéficiez ainsi d'un suivi complet, simple et évolutif de votre portefeuille, et renforcez votre analyse du risque :

- avertissements quotidiens par courriel des mouvements sur suivis,
- information à J+1,
- possibilité de mise sous suivi jusqu'à 2.000 entités différentes par guichet,
- offre modulable à tout moment,
- adaptabilité à différents systèmes d'exploitation.

À fin novembre 2016, après les évolutions de produits annoncées dans notre newsletter de juillet, ce sont 11 modules de suivi et 3 offres groupées qui vous seront proposées :

		Offres groupées		
		PG Données globales	**PK** Env. financier Personnes Morales	**PM** Env. Personnes Morales
Modules de suivis	**AC** - Suivi cotation et indicateur dirigeant	●		●
	AD - Suivi descriptif		●	●
	AF - Suivi données comptables	●		
	AI - Suivi incidents de paiement sur effet (I.P.E.)	●		
	AJ - Suivi jugements et évènements marquants	●		●
	AM - Suivi fonction de direction détenues		●	
	AP - Suivi associés et participations détenues		●	
	AX - Suivi dirigeants	●		●
	AB - Suivi des concours bancaires			
	AE - Suivi des concours bancaires groupe			
	AG - Suivi des bilans consolidés			

POUR EN SAVOIR PLUS

http://guide.fiben.fr/index.php?id=5109

Découvrez les publications de conjoncture de la Banque de France

La Banque de France conduit une activité d'analyse de la conjoncture économique mais également de production d'enquêtes de conjoncture. Ces activités lui permettent de fournir à l'Eurosystème et aux décideurs publics un diagnostic sur l'économie française, sous la forme d'indicateurs de confiance, de prévisions et d'analyses structurelles.

Sur le site Banque de France (www.banque-france.fr), vous trouverez ainsi :

- **une publication hebdomadaire recensant les indicateurs économiques sur la France et la zone euro**. Cette publication paraît chaque vendredi après-midi, exclusivement sur le site internet. Elle offre à tous les observateurs de la conjoncture économique française et européenne une lecture resserrée et facile d'accès des évolutions récentes et des données macroéconomiques actualisées récemment. Les principaux indicateurs rendant compte de ce suivi conjoncturel concernent notamment les prévisions de croissance, les enquêtes menées auprès des chefs d'entreprises et des consommateurs, la consommation des ménages, l'évolution des prix et le marché du travail.

- **des enquêtes réalisées par la Banque de France auprès des chefs d'entreprise** par l'intermédiaire de son réseau de succursales et d'antennes économiques. Sur les périodes passées et à venir, ce **diagnostic national** est établi pour l'industrie et les services marchands, le bâtiment, le commerce de détail, le commerce de gros et les travaux publics.

- **une publication « Tendances régionales »** qui synthétise les informations recueillies mensuellement auprès des chefs d'entreprises de chaque région sur l'évolution de la conjoncture économique dans l'industrie, les services marchands, la construction et le commerce de gros.

- **la diffusion**, deux fois par an, **de prévisions macroéconomiques** portant sur l'année en cours et sur les deux années suivantes. Chaque publication fait l'objet d'une information résumée, accompagnée d'une analyse détaillée.

POUR EN SAVOIR PLUS

https://www.banque-france.fr/economie-et-statistiques/conjoncture-et-croissance.html

Les créances privées davantage éligibles au refinancement de l'Eurosystème. Conséquences sur l'offre de crédit.

Dans un contexte marqué par une aggravation de la crise de la dette souveraine en Europe, le Conseil des gouverneurs de l'Eurosystème a décidé en décembre 2011 et au titre de ses mesures non conventionnelles de politique monétaire, d'étendre le périmètre des actifs éligibles en garantie de ses opérations de refinancement (désignés par l'anglicisme « collatéral »).

Ainsi en France, cette extension s'est traduite par l'admission de créances privées sur des entreprises auparavant inéligibles (cotation 4 sur l'échelle de cotation de la Banque de France). Cette décision a modifié les conditions de distribution du crédit aux entreprises par les banques, ce qui permet d'identifier et d'analyser les conséquences de l'éligibilité sur la distribution de crédits aux entreprises.

Après avoir décrit la structure du collatéral des banques de la zone euro en général, et de la France en particulier, cet article étudie, à travers une analyse statistique, une partie des effets de l'extension de l'éligibilité des créances privées sur le crédit aux entreprises.

Il ressort que l'extension d'éligibilité a eu un effet positif sur les banques, en accroissant le gisement de collatéral qu'elles pouvaient utiliser en garantie du refinancement de la banque centrale. Toutefois, les banques ont mobilisé une faible part de ce gisement pour leur refinancement. Par ailleurs, les entreprises nouvellement éligibles ont bénéficié d'une plus forte croissance de leurs encours de crédit, que ce soit par rapport aux entreprises demeurées inéligibles ou par rapport à celles qui l'étaient déjà auparavant.

Chiffres clés

412,8 milliards d'euros
la valeur après décote du collatéral déposé par les établissements de crédit auprès de la Banque de France fin 2011

89,2 milliards d'euros
les encours de crédits octroyés aux entreprises par les établissements de crédit résidents fin 2011, devenus éligibles en collatéral à partir de février 2012

+ 1,5 point
la hausse du taux de croissance des encours de crédits aux entreprises nouvellement éligibles après l'extension d'éligibilité

Évolutions des créances éligibles et choc de collatéral

(encours en milliards d'euros, part en %)

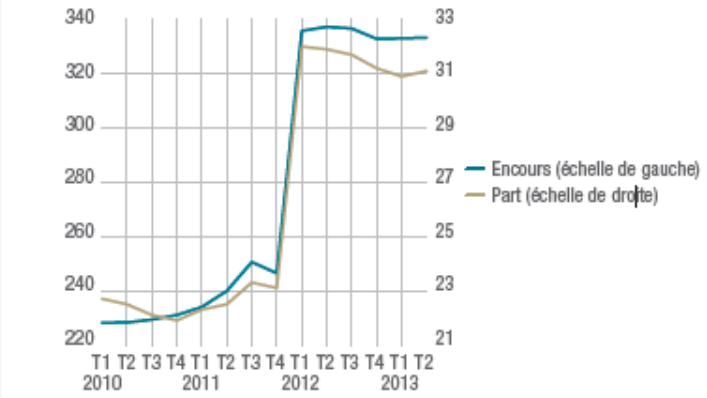

Sources : FIBEN et Service central des risques, Direction des Entreprises, Banque de France.

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez l'intégralité de la publication dans le Bulletin de la Banque de France n° 206 :

https://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/publications/Bulletin-de%20la-Banque-de-France/BDF206_global.pdf